

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-051 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

OBJET : **Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre**
 Prestation de conseil et de suivi

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la volonté de la collectivité de créer et d'entretenir un réseau de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire permettant de développer la pratique de la randonnée pédestre.

Monsieur le Président expose également que plusieurs itinéraires ont fait l'objet d'une labellisation par la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre et ont été inscrits au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du Pas de Calais. Cette reconnaissance et cette labellisation entraîne des obligations d'entretien régulier du balisage des itinéraires et de libre circulation.

Monsieur le Président présente la convention de prestation proposé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui vise à assurer pour le compte de la collectivité une prestation de suivi et de conseil technique sur les itinéraires labellisés et inscrits.

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des itinéraires concernés : Sentiers de la Ronde des Tilleuls, du Télégraphe de Chappe, du Bois d'ADINFER, du Tour de BUCQUOY, du Chemin de Sansville, du Tour du Moulin, de la Voie Verte, du Florion, de la Chapelle, de la Tour.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de prestation de suivi et d conseil technique présenté par la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre,
- d'approuver le prix de cette prestation fixée à 600 €uros par an,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette prestation,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation de suivi et de conseil technique dans le cadre du Budget Primitif 2015 de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 avril 2015 et transmission
en Préfecture le 17 Avril 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

